

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 98-280 du 12 juillet 1998

portant composition du gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation, le 1er avril 1996, par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale ;

DECRETE

Article 1er- Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi (MPREPE) : Monsieur Albert TEVOEDJRE

Ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique (MMEH) : Monsieur Félix Essou DANSOU

Ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme (MEHU) : Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme (MJLDH) : Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN

Ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises (MIPME) : Monsieur Pierre John IGUE

Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions porte-parole du gouvernement (MDN-RIPPG)	:	Monsieur Pierre OSHO
Ministre des Affaires étrangères et de la coopération (MAEC)	:	Monsieur Kolawolé A. IDJI
Ministre de la Protection sociale et de la condition féminine (MPSCF)	:	Madame Ramatou BABA-MOUSSA
Ministre de la Santé publique (MSP)	:	Madame Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI
Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale (MISAT)	:	Monsieur Daniel TAWEMA
Ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique (MENRS)	:	Monsieur Damien Zinsou Modéran ALLAHASSA
Ministre du Développement rural (MDR)	:	Monsieur Saley G. SAKA
Ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative (MFPTRA)	:	Monsieur Ousmane BATOKO
Ministre de la Culture et de la communication (MCC)	:	Monsieur Sévérin ADJOVI
Ministre des Finances (MF)	:	Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE
Ministre des Travaux publics et des transports (MTPT)	:	Monsieur Joseph Sourou ATTIN
Ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme (MCAT)	:	Madame Marie Elise GBEDO

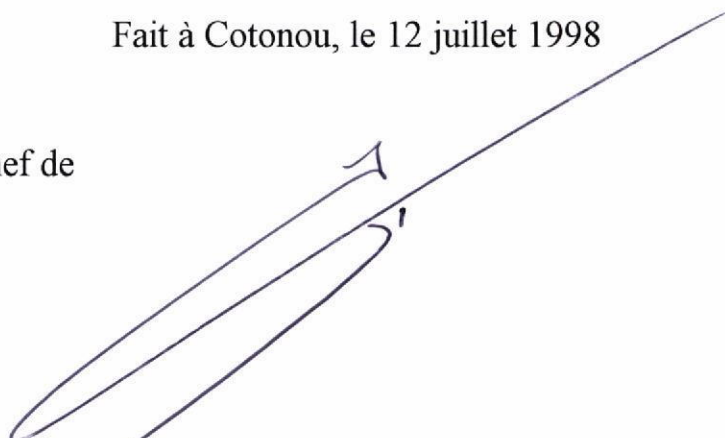
Ministre de la Jeunesse, des sports
et des loisirs (MJSL)

: Monsieur Christian Enock
LAGNIDE

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret 98-220 du 15 mai 1998 portant composition du gouvernement, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 1998

Par le Président de la République, Chef de
l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in dark ink, slanted upwards from left to right. The signature appears to be 'Mathieu Kerekou' with a flourish at the end.

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4
MINISTERES 18 AUTRES INSTITUTIONS 10 PREFETS 12 SP ET CU
79 EMG/FAB + ETATS-MAJORS CAB-MIL + SG/D 23 - INTERESSES
18 SPD 2 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - 8 DPE-DLC-INSAE 6
DCCT 2 BCP 1 ONEPI-GCONB-APB 3 BN-UNB-FASJEP-ENA 4 CCIB 2
JORB 1.